

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 12

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2^e postulat : Trafic voyageurs international par Delle

Nous savons que la fréquentation des trains des deux relations existantes n'est pas brillante :

Train 2851 Belfort-Delle arr. 12.43	14 voyageurs pour la Suisse
Train 2856 Delle-Belfort arr. 19.18	17 voyageurs de Suisse
Train 2845 Paris-Delle arr. 18.33	25 voyageurs pour la Suisse
Train 2842 Delle-Paris arr. Belfort 12.20	21 voyageurs de Suisse

(Chiffres du 1^{er} trimestre 1969)

La marche de la voiture de Belfort dans les trains 582 et 579 n'est garantie que jusqu'en 1971. Il semble que la voiture d'Interlaken du direct 569 soit l'objet de discussions aussi.

Or, il ne faut pas que vienne le jour où les clients du chemin de fer domiciliés dans le Jura bernois devront se rendre en voiture à Belfort pour y prendre le direct de Paris.

Requête : Nous demandons que le canton intervienne de tout son poids pour maintenir au prochain horaire

- la paire de trains Paris-Berne-Paris 594/569 ;
- la paire de trains Berne-Belfort-Berne 579/582.

3^e postulat : Améliorations des relations entre Tramelan / vallée de Tavannes et Bienne

La vallée de Tavannes avec Tramelan forme une agglomération de 22 000 habitants. L'occupation principale de ses habitants, l'industrie horlogère et celle des machines, oriente leurs intérêts professionnels plutôt vers Bienne. L'horaire des trains de la vallée de Tavannes sur Bienne a été amélioré au cours des années, mais il est encore loin de donner entière satisfaction. Nous connaissons en partie les raisons des insuffisances actuelles. On peut les attribuer à trois facteurs principaux, insuffisance de l'équipement technique de la ligne Sonceboz-Bienne, la gare de Sonceboz, et les changements de trains dans cette dernière station. Lorsque le battement est de 14' pour des trains d'abonnés très fréquentés, comme c'est le cas pour les trains 3066/3266 à 18 h. 18/18 h. 32, il faut reconnaître que le sort réservé aux voyageurs qui rentrent chez eux après une journée de travail, en hiver, n'est pas à envier. Les chemins de fer doivent pouvoir faire plus et mieux.

Requête : Nous demandons que les CFF réétudient complètement l'horaire des trains de la vallée de Tavannes en direction de Bienne, en cherchant à accélérer les trains, à supprimer les changements de trains à Sonceboz ou à raccourcir les battements.

ADIJ

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83
1^{er} vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04
2^e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20/91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51
Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86
Bulletin : 25-102 13
Abonnement annuel : Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20